

## Un marché étoffé ?

Depuis quelque temps, un maraîcher est présent sur la place de la Salle Espace-Loisirs chaque jeudi matin. Le marché pourrait être étoffé avec l'arrivée d'un marchand de poulets et, peut-être, d'un marchand de fruits. Nous vous tiendrons informés.

### Enquêtes INSEE

Entre octobre 2016 et mars 2017, l'INSEE réalise une enquête statistique sur la formation des adultes. L'enquête a pour but de décrire les conditions d'accès des adultes à des formations (professionnelles, personnelles,...) et les modalités (études, stages, cours ou enseignement à distance, séminaires, cours particuliers,...). Toutes les personnes de 18 à 64 ans sont concernées.

Entre septembre 2016 et septembre 2017, l'INSEE réalise une autre enquête sur la consommation, et le budget des ménages appelée «Budget de famille». L'enquête a pour objectif de connaître le poids des grands postes de consommation dans le budget des ménages. Ainsi, elle permet de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des diverses catégories de ménages.

Pour ces deux enquêtes, quelques ménages de Dasle seront sollicités et un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Merci de lui réserver un bon accueil.

### Inscriptions sur les listes électorales

Après un déménagement, vous devez vous réinscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune avant le 31 décembre 2016 pour pouvoir voter aux élections présidentielle et législatives de 2017.

Rendez-vous en Mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Elections professionnelles pour les TPE

Les prochaines élections professionnelles dans les TPE (Très Petites Entreprises) auront lieu du 28 novembre au 12 décembre 2016. Vous êtes concernés si vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés ou êtes employé à domicile. Vous pouvez vérifier que vous êtes inscrit sur la liste électorale en vous connectant sur [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr).

Vous pourrez voter entre le 28 novembre par internet en vous connectant sur ce site ou par courrier (vous recevrez les programmes des syndicats et les bulletins de vote courant novembre).

## AGENDA

**26 novembre** : Bourse aux jouets et aux livres des NAD

**26 et 27 novembre** : Marché de Noël de l'Essor

**3 décembre** : Téléthon

**16 décembre** : Marché de Noël des Ecoliers daslois

## CIVISME Interdit aux engins à moteur !



Rappelons que la piste cyclable est interdite à tous véhicules à moteur.

Est-il nécessaire de rappeler que la piste cyclable est strictement réservée aux cyclistes et aux piétons ? Malheureusement, il semblerait que oui ! Dans le secteur de la gare, il n'est pas rare d'y rencontrer des engins à moteur, des scooters, des quads... et même des voitures dont les propriétaires font fi de la réglementation et traversent ce secteur pour transporter du bois, au mépris de la sécurité des usagers. Rappelons-leur, pendant qu'il est encore temps, qu'ils sont amendables. Merci donc de bien vouloir faire preuve de civisme.

## Déclaration de ruches

La déclaration de ruches représente un enjeu pour la politique sanitaire en faveur de l'agriculture. Depuis cette année, elle revêt une importance nouvelle pour la filière apicole française puisque le nombre total de colonies d'abeilles déclarées en France durant la période 1<sup>er</sup> septembre/31 décembre est désormais transmis à la Commission Européenne à l'issue de la campagne de déclaration. L'enveloppe européenne dédiée à l'apiculture est ainsi partagée entre chacun des Etats membres au prorata du nombre de colonies déclarées par chacun des pays. Les apiculteurs sont donc dans l'obligation de déclarer leurs ruches, dès la première colonie d'abeilles détenue, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2016. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Pour cela, suivre la procédure simplifiée sur [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## Paiement des impôts

Le paiement des impôts en ligne ou par prélèvement devient progressivement obligatoire. Cette année, vous êtes concernés si le montant de votre impôt à payer est supérieur à 10.000 €. En 2017, le seuil sera abaissé à 2.000 €. Alors n'attendez pas : optez pour des solutions de paiement simples, pratiques, sûres et valables pour l'impôt sur le revenu comme pour la taxe d'habitation et la taxe foncière. Payez directement en ligne ou par smartphone ou bien choisissez le prélèvement automatique et évitez les risques d'oubli !

Rendez-vous sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

En plus, l'espace Particulier vous offre une gamme élargie de services : corriger votre déclaration en ligne entre le 2 août et le 30 novembre, faire une réclamation ou demander un délai de paiement, suivre l'état d'avancement de votre demande via la nouvelle messagerie sécurisée, consulter votre situation fiscale personnelle,...

**Attention** : les paiements en espèces supérieurs à 300 € ne sont désormais plus acceptés.

## Taxe d'habitation : abattement possible

Concernant la taxe d'habitation, un abattement à la base peut être accordé aux personnes handicapées ou invalides. Lors de sa séance du 22 septembre 2016, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de cette mesure à Dasle.

Pour en bénéficier, vous devez déposer au Centre des Finances publiques la déclaration modèle 1206 GD-SD, accompagnée des éléments justifiant que vous avez droit à l'abattement.

Pour tous renseignements, contacter le Centre des Finances publiques de votre résidence principale.

# LE P'TIT DASLOIS

N° 86 - NOVEMBRE 2016

## BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE DASLE

Retrouvez toutes les infos de votre commune sur [www.mairie-dasle.fr](http://www.mairie-dasle.fr)

### ÉDITO

## Travaux avant l'hiver

Comme depuis quelque temps, l'actualité du moment est la poursuite des travaux de voirie sur le site du Parc Japy. Nous vous donnons ci-contre quelques informations sur l'état d'avancement du chantier qui, souhaitons-le, n'aura pas trop à souffrir des rigueurs de l'hiver.

Pour le reste, ce numéro du «P'tit Daslois» revient sur les principaux événements qui ont jalonné la vie de notre village au cours des dernières semaines, qu'il s'agisse du traditionnel repas des Anciens, toujours très attendu, ou de la remise des prix du concours des maisons et balcons fleuris. Un concours qui, malheureusement, a connu une faible participation, ce qui n'enlève rien au mérite de tous ceux qui, en fleurissant leurs propriétés, ont contribué à donner des couleurs à notre village l'été dernier. Je tiens à les remercier pour leur travail.

Je signalerai enfin l'arrivée prochaine, début décembre, d'un nouveau médecin qui s'installera dans la cabinet de la place du Temple. Ce médecin prendra la suite du docteur Jean-Paul Tripart qui fera prochainement valoir ses droits à la retraite.

Le Maire,  
Marcel BEAUSEIGNEUR

Directeur de la Publication :  
Marcel BEAUSEIGNEUR  
Conception et réalisation :  
ALINEA - DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66  
Impression ESTIMPRIM  
Récupéré de déclaration n° P2/98 PRE  
du 20.11.98 du TGI de Belfort

### ACTUALITÉ

## Le point au Parc Japy



Les employés s'affairent pour terminer les travaux en cours avant le début de l'hiver.

Les travaux se poursuivent actuellement au Parc Japy, même s'ils marqueront une pause d'un mois entre le 15 décembre et le 15 janvier.

Actuellement, ces travaux de pose de bordures se déroulent sur la rue du Lomont, la rue du Chenêt et une partie de la rue de la Combe Séverin. Sur les deux premières, les travaux de mise en forme sont terminés et, sous réserves de conditions météo favorables, la couche d'enrobé sera posée fin novembre. Sur une partie de la rue de la Combe Séverin (la moitié de la rue), l'entreprise Eurovia procède en ce moment à la construction des trottoirs et aux travaux de finition de voirie, avant la pose de l'enrobé.

L'objectif de l'entreprise est de terminer les travaux en cours pour la mi-décembre. Le chantier reprendra ensuite vers la mi-janvier, si la météo s'y prête, il restera l'autre partie de la rue de la Combe Séverin, la rue des Maronniers et la rue de la Cototte.





## EN BREF

### Vente et repas pour l'Espérance



Les membres du comité de l'Espérance devant le stand de fleurs.

La paroisse protestante l'Espérance a organisé récemment sa traditionnelle vente. Fleurs en prévision de la Toussaint, gâteaux, livres d'occasion ont été proposés au public, ainsi qu'un vaste stand de brocante présenté sur la scène, un stand qui a reçu un vif succès auprès des visiteurs. Pour la première fois, les paroissiens avaient prévu un repas à midi, en l'occurrence des tartines, mais l'information n'avait pas été suffisamment diffusée, semble-t-il, puisque ce moment convivial n'a rassemblé qu'une cinquantaine de convives. Cela dit, l'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

### Sous le signe des contes



Balade bucolique pour les enfants.

C'est l'automne et nos conteuses sont de retour ! Dans leur jardin, elles ratisent les feuilles mortes au milieu de magnifiques champignons, des fruits et légumes de saison, puis elles nous emmènent au cœur de la forêt à la rencontre des animaux prêts à hiberner, le roi hibou qui veille sur tout son petit monde, l'écureuil à la recherche d'une famille d'accueil ou la famille de Monsieur grand cerf. Une bien jolie balade bucolique pour la dizaine d'enfants de 4 à 11 ans présents le samedi 5 novembre dans la salle de la Bibliothèque. Avec beaucoup de plaisir, nous avons également retrouvé notre petite amie Souricette pour une nouvelle aventure. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le printemps prochain.

## ACTUALITÉ

### Aux petits soins des aînés



Le repas des Anciens est toujours un moment très attendu : une centaine de personnes y ont participé cette année.



Feuilleté de Saint-Jacques, cuisse de coq parfumé au vin jaune et sa garniture, trio de fromages et tarte tatin avec sa boule de glace vanille, tel a été le menu offert aux aînés le 23 octobre à l'occasion du repas annuel qui leur est proposé par la commune et le CCAS. Pour cette édition 2016, une centaine de convives avaient pris place dans une Salle Espace-Loisirs joliment décorée, la météo automnale régnant au-dehors se prêtant parfaitement à cette journée conviviale à table. A l'heure de l'apéritif, le Maire Marcel Beauseigneur a mis à l'honneur les deux doyens de l'assemblée, en l'occurrence Madeleine Dupré (91 ans) et Jacques Beley (89 ans). Après le repas concocté par la Boutique des Gourmets, l'après-midi s'est poursuivie dans une ambiance chaleureuse.



Les élus en compagnie des doyens du jour, Mme Dupré et M. Beley.

### Centre de Loisirs



Souad et ses jeunes protégés du Centre de Loisirs de la Toussaint.

Autour de Souad Guellati, ils n'ont été que sept à prendre part au Centre de Loisirs organisé pour les vacances de la Toussaint, entre le 24 et le 28 octobre (après-midi). Mais aux dires de l'animatrice, ce fut une session de qualité avec de nombreuses activités dont un atelier d'arts plastiques sur le thème de l'automne... en utilisant des déchets pouvant être recyclés. Les enfants ont également appris à préparer une compote de pommes, la dernière journée étant consacrée à la fête des sorcières...

### Une soirée au Marché

Les conditions météo très favorables ont contribué au succès du Marché du soir organisé le 9 septembre par Pays de Montbéliard Agglomération, en collaboration avec la commune et le Comité des Fêtes. Tout au long de la soirée, de nombreux visiteurs sont venus déguster ou acheter les produits du terroir proposés par une quinzaine de producteurs régionaux : pains, fromages, yaourts, viande, volaille, charcuterie, miel, confiture, fruits et légumes, glaces... ou bière, il y en avait pour tous les goûts ! Il était également possible de prolonger son plaisir autour des tables disposées sous le chapiteau par les membres du Comité des Fêtes qui ont proposé un stand de restauration rapide. Plus de deux cent personnes ont ainsi pris leur repas sur place.



Parmi les produits proposés, des fruits et légumes.



La météo favorable a incité les visiteurs à manger sur place.

## ENVIRONNEMENT

### Les Daslois ont la main verte

La Municipalité a procédé récemment à la remise des prix de l'édition 2016 du concours des maisons et balcons fleuris qui, malheureusement, a connu un faible nombre de participants l'été dernier.

Le palmarès a été établi par un jury composé de Dominique Montagnon, Isabelle Hegy et Lysiane Py, qui se sont déplacées sur le terrain pour effectuer leur notation. Les prix ont été remis le 28 octobre en Mairie et Dominique Montagnon, Adjointe au Maire, a remercié l'ensemble des « valeureux jardiniers » ayant participé au concours. Elle a mis plus particulièrement en valeur les quatre lauréats, M. Daniel Monnin



L'ensemble des participants de l'édition 2016 du concours des maisons et balcons fleuris.

(1<sup>er</sup> prix), Mme Gabrielle Vonk (2<sup>ème</sup> prix), Mme Laura Personeni (3<sup>ème</sup> prix) et Mme Lucie Schaeffer (4<sup>ème</sup> prix). Coupe de fleurs, diplôme et cadeau sont venus récompenser leur travail.

Tous les autres participants ont reçu un pot de fleur, la Municipalité ayant tenu à féliciter tous ceux qui ont contribué à embellir le village à travers leur participation au concours.